

Quel bonheur d'avoir une assurance avantageuse!

Toutes les mesures d'économie et les services pour votre police 2024 en un coup d'œil.

myVisana: votre portail numérique

Régalez facilement vos affaires d'assurance, où que vous soyez. Notre portail destiné à la clientèle est disponible en ligne et sur l'application Visana. Autre avantage: en utilisant myVisana, vous recevez des points supplémentaires dans notre programme de bonus myPoints.

Profiter de multiples avantages et économiser des primes

Nous vous aidons

Chez Visana, vous pouvez optimiser votre prime et bénéficier de nombreux avantages. Nous vous montrons comment.



Assurance de base individuelle adaptée aux besoins

Modèles alternatifs

Trouvez ce qui est le plus judicieux pour vous. Selon le modèle, vous économisez sur les primes.

→ visana.ch/assurance-base

Le montant du rabais varie en fonction de la région de primes, du modèle d'assurance, du montant de la franchise et du groupe d'âge.



Franchise

Plus vous choisissez une franchise élevée, plus vous économisez sur la prime.

Conseil: modifiez simplement votre franchise dans myVisana ou contactez votre agence.

→ visana.ch/myvisana-fr



Tarifs pour enfants

Visana est un assureur pour les familles

Les enfants bénéficient de réductions et d'avantages attractifs. Cela concerne aussi bien l'assurance de base que les assurances complémentaires.

→ visana.ch/famille



myVisana: portail numérique pour la clientèle

Aussi comme application pratique

Avec votre téléphone portable, photographiez simplement les factures de médecins, transmettez-les nous et économisez les frais d'envoi. Pratique: l'application Visana «traduit» les factures de médecins et d'hôpitaux dans un langage compréhensible par toutes et tous. Téléchargez l'application sans plus attendre pour essayer.

→ visana.ch/myvisana-fr



Well: conseils médicaux 24 heures sur 24

DoctorChat 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
Well, l'application suisse pour la santé vous offre des informations fiables et des services utiles, ainsi que l'accès gratuit à DoctorChat 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 exclusivement pour les personnes assurées chez Visana. Téléchargez gratuitement et sans attendre l'application Well sur votre smartphone et testez-la!

→ visana.ch/fr/well



Prendre soin de soi et profiter

Collecter des points avec myPoints

Si vous disposez d'une assurance complémentaire auprès de Visana, nous récompensons votre activité physique et votre fidélité. Récoltez des points à chaque pas et obtenez jusqu'à 120 francs par an.

→ visana.ch/mypoints-fr

Chèques Wellness

Notre investissement dans votre santé! Si vous disposez de l'assurance complémentaire Traitements ambulatoires ou Basic, vous profitez en plus de chèques Wellness d'une valeur maximale de 350 francs.

→ visana.ch/cheques-wellness



Visana Club

Exclusivement pour la clientèle Visana

Profitez des offres attractives de nos partenaires sans restrictions et à des conditions spéciales.

→ visana.ch/leclub



Votre recommandation vaut de l'argent

Visana vous apporte satisfaction? Alors recommandez-nous à vos amis/es et connaissances. Nous vous récompensons et remercions le nouveau client ou la nouvelle cliente en vous offrant 100 francs chacun (vaut pour les assurances complémentaires et de choses).

→ visana.ch/recommandation

Un conseil personnalisé pour chaque demande

Vous nous trouverez dans une cinquantaine d'agences réparties dans toute la Suisse. Réservez tout simplement le créneau de votre choix sur visana.ch/conseil, ou appelez-nous au 0848 848 899. Nous sommes volontiers à votre disposition!

Découvrez sur visana.ch/primes2024 comment sont utilisés 100 francs de primes



Une prime plus basse grâce à un contrat pluriannuel

Nous récompensons votre fidélité. Concluez un contrat pluriannuel pour votre assurance complémentaire et économisez chaque mois sur les primes.

- Contrat de trois ans: **2% de rabais**
- Contrat de 5 ans: **3% de rabais**

→ visana.ch/economiser



Paiement automatisé pour gagner du temps

Avec eBill, LSV+ ou Swiss Direct Debit

En plus, vous prenez soin de l'environnement.

→ visana.ch/inscription-lsv

Astuce pour économiser

- **1% d'escompte** en cas de paiement semestriel
- **2% d'escompte** en cas de paiement annuel



Nous sommes là pour vous dans toutes les situations de la vie

Assurance-ménage, de responsabilité civile privée et des bâtiments

Si vous disposez de l'assurance de base ou d'une assurance complémentaire chez nous, vous bénéficiez d'un rabais de 10% sur vos assurances de choses. Nous vous offrons un rabais supplémentaire de 10% si vous concluez les trois assurances de choses.

→ visana.ch/assurancedechoses

Assurance de voyage

Renoncez aux assurances de voyage lors de la réservation. Avec votre assurance complémentaire Visana, vous bénéficiez automatiquement d'une protection complète jusqu'à huit semaines par voyage (y compris assurance des bagages et des frais d'annulation).

→ visana.ch/vacances

Protection juridique en matière de santé

L'assurance de protection juridique en matière de santé est incluse dans votre assurance de base chez Visana.

Protection juridique

Les personnes assurées chez Visana bénéficient en exclusivité de la prime annuelle la plus avantageuse de Suisse pour les personnes individuelles (source: site de comparaison Comparis du 14 août 2023).

→ visana.ch/protectionjuridique

Assurance voiture

En plus d'un rabais de 10% pour les personnes assurées chez Visana, vous bénéficiez d'autres options d'économie intéressantes, d'une prime fixe garantie sans système de bonus-malus et de couvertures complètes en cas de sinistre.

→ visana.ch/assurance-voiture



Modifier l'assurance?

Adaptez ou changez votre assurance en toute simplicité sur myVisana ou sur l'application Visana. Assurez-vous que votre demande de modification nous parvienne avant la date indiquée.

Assurance de base

- Jusqu'au 30 novembre 2023
- Vous pouvez diminuer la franchise jusqu'au 30 novembre 2023 et l'augmenter jusqu'au 31 décembre 2023 (réception par voie postale jusqu'au 29 décembre 2023).

Assurances complémentaires

- Avec adaptation des primes: jusqu'au 31 décembre 2023 (réception par voie postale jusqu'au 29 décembre 2023)
- Sans adaptation des primes: jusqu'au 30 septembre 2023 (réception par voie postale jusqu'au 29 septembre 2023) pour la fin de l'année civile (sous réserve des contrats pluriannuels en cours)
- Relèvement de la couverture d'assurance: les relèvements sont possibles toute l'année.

→ visana.ch/adapter



Avoir issu des taxes environnementales et contribution à Promotion Santé Suisse

En 2024, vous recevrez un avoir de 64 francs 20 provenant de taxes environnementales prélevées par la Confédération. Ce montant sera directement déduit de votre prime. En revanche, le montant annuel obligatoire versé à Promotion Santé Suisse augmentera votre prime de 4 francs 80.



CGA valables et protection des données

Disponibles en ligne à tout moment

Vous pouvez télécharger facilement toutes les conditions d'assurance et les dispositions sur la protection des données valables à partir du 1^{er} janvier 2024 sur visana.ch sous «Téléchargements» ou les obtenir auprès de votre agence Visana.

→ visana.ch/cga





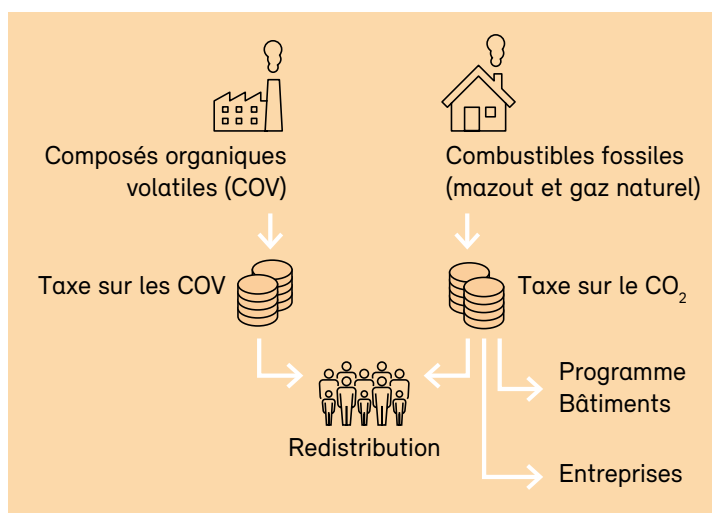
Berne, août 2023

Notice sur les taxes environnementales

Pourquoi des taxes environnementales vous sont-elles redistribuées chaque année ?

Chaque année, un certain montant est déduit de vos factures de primes de l'assurance-maladie de base. En 2024, le montant ainsi redistribué s'élèvera à 64 fr. 20 par personne (5 fr. 35 par mois). L'argent que vous recevez provient des taxes environnementales. Ces taxes ne sont *pas* des impôts généraux; elles s'appuient sur le principe du **pollueur-payeur**. Selon ce principe, la personne qui provoque potentiellement des dégâts environnementaux doit passer à la caisse. Ce système profite ainsi aux personnes qui ne causent pas de dégâts. Il existe deux taxes environnementales :

- la **taxe sur le CO₂** est prélevée auprès des personnes qui utilisent un chauffage au mazout ou au gaz naturel. En effet, les émissions de CO₂ issues de la combustion de ces agents énergétiques contribuent au réchauffement climatique;
- la **taxe sur les COV** (COV = composés organiques volatils) est en outre prélevée auprès des personnes qui emploient des solvants. Ces derniers sont par exemple utilisés pour nettoyer des surfaces métalliques ou sont contenus dans des peintures. Les solvants sont notamment responsables des concentrations élevées d'ozone en été.



Mécanisme de redistribution des taxes environnementales

Le principe du pollueur-payeur est inscrit dans la loi. Il consiste à inciter à une utilisation parcimonieuse des substances nuisibles, ce qui contribue à protéger le climat et la santé.

La taxe sur les COV est entièrement redistribuée à la population. La taxe sur le CO₂ est quant à elle redistribuée aux entreprises et à la population de façon proportionnelle. Une partie de cette taxe est en outre utilisée pour rendre les bâtiments plus respectueux du climat (Programme Bâtiments) et pour soutenir les technologies durables (fonds de technologie).

Pourquoi passer par les primes d'assurance-maladie ?

Cette manière de procéder est la plus efficace. Ont droit à la redistribution des taxes les personnes domiciliées en Suisse ayant conclu une assurance de base auprès d'une caisse-maladie suisse.

Pour en savoir plus, visitez nos pages internet :

www.bafu.admin.ch/taxe-CO2-distribution

www.bafu.admin.ch/COV

www.leprogrammebatiments.ch/fr

www.fonds-de-technologie.ch